



Association de sauvegarde et de mise en valeur du Patrimoine, de l'Environnement et du Cadre de vie de DOURDAN

Agréments préfectoraux 94260 et 261 du 30 juin 1994
Membre de Patrimoine-Environnement
Reconnue d'intérêt général
JO du 6 février 1991

Madame Nicole da Costa
Directrice régionale des affaires culturelles
DRAC - Île-de-France,
45 - 47 rue Le Peletier
75009 Paris

Réf.: ADQM/19/05

Dourdan, le 29 janvier 2019

Objet : Commission locale du site patrimonial remarquable de Dourdan

Madame la Directrice régionale,

La première réunion de la commission locale du site patrimonial remarquable de Dourdan s'est tenue le 10 décembre dernier. Notre association, dont l'objet est clairement exprimé par sa dénomination, y siège ainsi que deux autres associations locales.

Lors de cette réunion, nous avons été très surpris par l'absence des trois représentants de l'Etat : l'architecte des bâtiments de France a été annoncée malade ; le représentant du préfet et le vôtre n'ont pas donné signe de vie.

Cette absence a sans nul doute nui à l'orientation des débats qui, malgré nos interventions, ont été centrés sur la recherche d'opportunités de projets immobiliers et se sont peu souciés de patrimoine. Ainsi ont été votés des assouplissements des règles de constructibilité à l'intérieur des remparts de la ville et ont été rejetées nos demandes de restrictions destinées à préserver sa silhouette urbaine.

Ceci n'a rien de très étonnant de par la nature des six membres présents lors de cette réunion, en dehors des trois représentants associatifs :

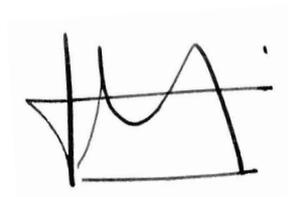
- Madame la présidente, maire de Dourdan, était assistée de trois des membres de sa majorité municipale qui a voté contre l'adoption de l'AVAP en février 2014. La pluralité du conseil municipal n'est pas représentée à la commission.
- Les deux « personnalités qualifiées » présentes n'ont pas été désignées pour leur expertise en patrimoine : l'une est experte en bâtiment, l'autre chargée d'études économiques.
- Le président du parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, qui aurait pu apporter une contribution éclairée et était membre de la précédente commission locale de l'AVAP, n'a pas été reconduit dans cette nouvelle instance.

Nous estimons donc que lors de cette première réunion la commission est passée à côté de sa mission qui est par essence la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural urbain et paysager de Dourdan, et non la recherche de projets immobiliers sans respect pour ce patrimoine précieux qui constitue l'identité et l'agrément de notre ville et son attractivité touristique. Une poursuite des travaux de la commission à contre-sens de son objet serait pour nous particulièrement grave.

Nous souhaitons donc que les représentants de l'Etat participent activement à cette commission et y apportent leurs orientations et leur expertise. Compte tenu de l'expérience de sa première réunion, nous estimons que la commission ne devrait pas pouvoir se réunir sans au minimum la présence de l'architecte des bâtiments de France ou d'un(e) autre représentant(e) de votre direction.

Notre association se tient à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour tout échange que vous jugerez utile sur le patrimoine architectural, urbain et paysager de notre ville.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice régionale, l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and curved strokes, enclosed in a light gray rectangular box.

Jean-Yves VALIN
Président

Copie : Monsieur le préfet de l'Essonne
Madame la présidente de la commission locale du site patrimonial remarquable de Dourdan
Les autres membres de la commission (par courrier électronique)



Association de sauvegarde et de mise en valeur du Patrimoine, de l'Environnement et du Cadre de vie de DOURDAN

Agréments préfectoraux 94260 et 261 du 30 juin 1994
Membre de Patrimoine-Environnement
Reconnue d'intérêt général
JO du 6 février 1991

Madame Nicole da Costa
Directrice régionale des affaires culturelles
DRAC - Île-de-France,
45 - 47 rue Le Peletier
75009 Paris

Réf.: ADQM/19/05

Dourdan, le 29 janvier 2019

Objet : Commission locale du site patrimonial remarquable de Dourdan

Madame la Directrice régionale,

La première réunion de la commission locale du site patrimonial remarquable de Dourdan s'est tenue le 10 décembre dernier. Notre association, dont l'objet est clairement exprimé par sa dénomination, y siège ainsi que deux autres associations locales.

Lors de cette réunion, nous avons été très surpris par l'absence des trois représentants de l'Etat : l'architecte des bâtiments de France a été annoncée malade ; le représentant du préfet et le vôtre n'ont pas donné signe de vie.

Cette absence a sans nul doute nui à l'orientation des débats qui, malgré nos interventions, ont été centrés sur la recherche d'opportunités de projets immobiliers et se sont peu souciés de patrimoine. Ainsi ont été votés des assouplissements des règles de constructibilité à l'intérieur des remparts de la ville et ont été rejetées nos demandes de restrictions destinées à préserver sa silhouette urbaine.

Ceci n'a rien de très étonnant de par la nature des six membres présents lors de cette réunion, en dehors des trois représentants associatifs :

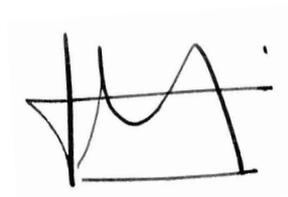
- Madame la présidente, maire de Dourdan, était assistée de trois des membres de sa majorité municipale qui a voté contre l'adoption de l'AVAP en février 2014. La pluralité du conseil municipal n'est pas représentée à la commission.
- Les deux « personnalités qualifiées » présentes n'ont pas été désignées pour leur expertise en patrimoine : l'une est experte en bâtiment, l'autre chargée d'études économiques.
- Le président du parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, qui aurait pu apporter une contribution éclairée et était membre de la précédente commission locale de l'AVAP, n'a pas été reconduit dans cette nouvelle instance.

Nous estimons donc que lors de cette première réunion la commission est passée à côté de sa mission qui est par essence la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural urbain et paysager de Dourdan, et non la recherche de projets immobiliers sans respect pour ce patrimoine précieux qui constitue l'identité et l'agrément de notre ville et son attractivité touristique. Une poursuite des travaux de la commission à contre-sens de son objet serait pour nous particulièrement grave.

Nous souhaitons donc que les représentants de l'Etat participent activement à cette commission et y apportent leurs orientations et leur expertise. Compte tenu de l'expérience de sa première réunion, nous estimons que la commission ne devrait pas pouvoir se réunir sans au minimum la présence de l'architecte des bâtiments de France ou d'un(e) autre représentant(e) de votre direction.

Notre association se tient à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour tout échange que vous jugerez utile sur le patrimoine architectural, urbain et paysager de notre ville.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice régionale, l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and curved strokes, enclosed in a light gray rectangular box.

Jean-Yves VALIN
Président

Copie : Monsieur le préfet de l'Essonne
Madame la présidente de la commission locale du site patrimonial remarquable de Dourdan
Les autres membres de la commission (par courrier électronique)